

En m'efforçant de démontrer que rien absolument ne prouve qu'un pont ait été bâti sur le Rhône, à Lyon, à l'époque de la domination romaine, je n'ai pas eu l'intention de soutenir, ce qui serait inexact, qu'à cette époque, aucun moyen de communication ne reliait les deux rives, mais seulement que ce moyen ne consistait pas en un viaduc permanent. Cette opinion peut se fortifier, se corroborer par cet argument : Suivant Strabon (1) et l'Itinéraire d'Antonin, Lyon communiquait avec Vienne par deux routes, dont l'une était plus longue que l'autre. La route la plus longue est évidemment celle qu'indique la carte de Peutinger sur la rive droite du fleuve et qui était reliée à Vienne par un pont ; quant à la route la plus courte elle devait être forcément sur la rive gauche. L'existence, du reste, de cette dernière est prouvée d'abord par la colonne milliaire de Solaise (2) et ensuite par un acte daté du mois de mai 1240, acte en vertu duquel Hugues Racoul, chevalier, céda au Chapitre de Saint-Paul « *Quicquid habebat et habere poterat et tenebat per se vel per alium apud Sanctum Prejectum et in toto Velleno ultra caminum qui tendit Romam ex parte aquilonis* (3). » Or l'Itinéraire d'Antonin, après avoir indiqué la grande voie, indique cette dernière sous le titre de *compendium* (4), ce qui implique non-seulement l'idée d'un chemin abrégé, mais encore l'idée d'un chemin secondaire par son importance et suggère cette réflexion : Pourquoi la voie plus courte de 7 ou 8 milles

---

(1) Liv. IV, chap. vi.

(2) V. A. Bernard, *Description du pays des Segusiaves*, p. 159.

(3) *Archives départementales du Rhône*, fonds de Saint-Paul.

(4) V. D. Bouquet, t. I, p. 105.